



22.04.2015 - 09:00 Uhr

Sécurité en cas de collision: améliorer la protection des partenaires

Bern (ots) -

La sécurité des voitures a fait de grands progrès, il reste toutefois un potentiel à exploiter, notamment concernant la protection des piétons et des occupants du second véhicule en cas de collision, en d'autres termes la "protection des partenaires".

Depuis l'introduction des tests de collision Euro NCAP en 1997, la sécurité des voitures a été constamment améliorée. Représentant suisse de ce programme qui n'est pas obligatoire pour les constructeurs automobiles, le TCS rend régulièrement compte des derniers résultats et développements.

Euro NCAP améliore la sécurité

Ces tests s'articulent en quatre disciplines: protection des occupants adultes, protection des piétons, protection des enfants assis à l'arrière et systèmes d'assistance à la conduite renforçant la sécurité. Le résultat d'ensemble de toutes les épreuves se traduit par une note finale d'une à cinq étoiles, d'"insuffisant" à "très bien". Les exigences du test sont chaque année plus sévères afin de garantir une sécurité maximale des personnes impliquées dans un accident de la route. Depuis 2014, les systèmes d'évitement des chocs sont également mesurés.

Possibilités de développement et potentiel d'amélioration

Bien que la sécurité active et passive des véhicules ait fortement progressé ces deux dernières décennies, la recherche et le développement continuent. Actuellement, un essai pilote est en cours pour tester l'efficacité d'airbags frontaux protégeant les passagers arrière. On trouve en outre sur le marché des ceintures de sécurité à airbag qui, en cas de choc, répartissent la pression sur une plus grande surface du corps que les ceintures traditionnelles. Un airbag de toit est également proposé pour la première fois dans la production en série.

Le TCS décèle cependant du potentiel d'amélioration, surtout au niveau de la protection des partenaires, donc de la protection de l'autre partie en cas d'accident, qu'il s'agisse de véhicules ou de piétons. Certains constructeurs cherchent par exemple à augmenter la distance entre le moteur et le capot pour mieux amortir le choc de la tête du piéton alors que d'autres ont développé des airbags pour piétons installés dans la voiture. Parallèlement aux nouveaux types d'airbag et aux systèmes d'assistance à la conduite toujours plus perfectionnés, la protection des partenaires constitue un grand défi à relever pour les constructeurs automobiles.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch